Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	OPSIA AVIATION	Tel : 0494239300
Aéronef (type couleur immatriculation)	PARTENAVIA P68B "VICTOR" BLANC / ROUGE G-GTBY	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Serre Chevalier	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
Sept ...	LFLB/LFLG/LFLS/LFLU/ LFNA	LFLB/LFLG/LFLS/LFLU/ LFNA	-	-	-	Les Terrains de Départ/Arrivée seront définis en fonction de la météo (Chambery/Grenoble Isère-Versoud/Valence/Gap)
						relevé (photo+topo laser) complet domaine skiable pour connaissance terrain : gestion neige et damage station
						carte jointe

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Le relevé s'arrête à la crête, mais l'avion doit faire un virage demi-tour entre 2 lignes de survol, dans un sens ou dans l'autre selon le vent et peut survoler le coeur selon la manoeuvre.

REDUIRE AU MAXIMUM LE VIRAGE
AVERTIR LE PNE DE LA DATE DU JOUR DU SURVOL

COPIE AU SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **510 / 2019**

Suivi par : F. Sabatier/C. Bourgeois

à Gap, le **27/08 / 2019**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND